



De : HES - Socialistes lesbiennes, gays, bi et trans [mailto:hes@hes-france.org]

Envoyé : vendredi 8 juillet 2016 16:03

À :

Objet : Communiqué #33 | Les engagements (re)tenus du président Hollande

Les engagements (re)tenus du président Hollande Retrouvez [ici](#) et ci-dessous le communiqué d'HES faisant le point sur la mise en œuvre des décisions prises à l'occasion de la rencontre du 30 juin entre le président de la République et les associations LGBT. Une semaine après la rencontre du président de la République avec les associations LGBT, trois des engagements convenus ont été tenus. **HES (socialistes lesbiennes, gays, bi et trans) s'en réjouit et, instruite par l'expérience, demeure attentive. Les sites d'information juridiques du gouvernement ont été mis à jour** afin de ne plus présenter la notion juridique de « possession d'état » de manière discriminatoire (1). **Marisol Touraine a adressé une lettre au président de l'Ordre des médecins lui indiquant qu'elle abrogeait la circulaire du 14 janvier 2013.** De plus, la ministre a affirmé dans un communiqué que « toutes les femmes enceintes, quel que soit le mode de conception auquel elles ont eu recours, ont dans notre pays le même droit : celui de bénéficier d'un suivi médical de qualité, partout sur notre territoire » (2). **Enfin, Gilles Clavreul, délégué interministériel à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, s'est mis au travail, et s'est exprimé clairement sur ses intentions :** « quand on tombe sur des contenus racistes et homophobes, on ne peut pas détourner les yeux des seconds d'autant que souvent les acteurs de la haine sont les mêmes. Il y a une convergence des haines, donc il doit y avoir une convergence des luttes. Cela me paraît évident » (3). **Reste, notamment, à connaître le sort réservé par le gouvernement et son premier ministre aux amendements au projet de loi « Justice du 21e siècle » déposés par Pascale Crozon et Erwann Binet afin de démedicaliser et de dépsychiatriser clairement le changement de la mention du sexe à l'état civil (4).** L'Assemblée nationale en débattira lundi 11 juillet. **Reste également, pour le gouvernement, à déterminer la manière dont il compte sortir de la situation absurde dans laquelle la France se trouve au sujet de la PMA.** Comme l'ont noté Corinne Narassiguin, porte-parole du parti socialiste et Denis Quinqueton, président d'HES, **dans une tribune parue sur le Huffingtonpost.fr,** « alors que, du Président aux députés de la majorité, nombre de dirigeants de ce pays jugent injustifiées les discriminations dans l'accès à la PMA, (...) alors que 54 % des français sont favorables à ce que toutes les femmes aient accès à la PMA, l'état du droit français fait que la PMA est autorisée en France pour les couples hétérosexuels et, à l'étranger, pour les couples homosexuels et les célibataires... » HES reste vigilante. **Dans l'immédiat, elle vous donne rendez-vous, avec HES - Lyon, à la 21e marche des fiertés LGBT de Lyon, samedi 9 juillet : départ à 14 h au lycée du Parc.**

(1) Notamment service-public.fr

(2) Communiqué de la ministre des affaires sociales et de la santé du 8 juillet 2016.

(3) Sur le site Slate.fr

(4) Le dossier législatif sur le site de l'Assemblée nationale est là.

[Denis Quinqueton](#) [Devenez fan](#) Président d'HES (Homosexualités et Socialisme) association des Socialistes lesbiennes, gais, bi et trans

3 raisons pour lesquelles il est urgent d'ouvrir la PMA à toutes les femmes, sans conditions

Publication: 07/07/2016 13h28 CEST Mis à jour: 07/07/2016 16h19 CEST

Le Président de la République a annoncé, jeudi 30 juin en recevant l'Inter-LGBT, SOS homophobie et le Centre LGBT Paris - Île-de-France, l'annulation de la circulaire du 14 janvier 2013 signée du Directeur général de la santé. L'annonce marque une intention intéressante, même si on reste perplexe sur la nature juridique de l'annulation d'une circulaire qui se contentait de rappeler la loi: l'article 511-9 du code pénal réprimant la vente de gamètes.

La [procréation médicalement assistée](#) (PMA), c'est l'ensemble des traitements ou techniques qui prend en charge médicalement les diminutions de la fertilité ou l'impossibilité d'avoir des enfants. Selon l'INSERM, 1 enfant sur 40 naît grâce à une PMA (1). Elle est, en France, ouverte aux femmes en couple hétérosexuel, sur la base d'un constat médical. Si l'homosexualité de la femme est un interdit absolu, nous savons que l'importance du constat médical est relatif.

L'engagement d'ouvrir la PMA à toutes les femmes figurait dans le projet du Parti socialiste et a été mentionné explicitement par son candidat en 2012. Cet engagement n'a toujours pas été tenu, un vrai point noir dans un bilan, par ailleurs positif pour les droits des personnes LGBT.

Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une situation absurde. Alors que, du Président aux députés de la majorité, nombre de dirigeants de ce pays jugent injustifiées les discriminations dans l'accès à la PMA, comme l'a rappelé récemment Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes (2), alors que 54% des français sont favorables à ce que toutes les femmes aient accès à la PMA (3), l'état du droit français fait que la PMA est autorisée en France pour les couples hétérosexuels et, à l'étranger, pour les couples homosexuels et les célibataires... Même la Mère Ubu ne s'y retrouverait pas pour faire une PMA!

Il est urgent d'ouvrir la PMA à toutes les femmes dans les mêmes conditions, qu'elles soient lesbiennes ou hétéro, en couple ou célibataire, pour trois raisons.

D'abord, cela correspond à nos engagements de campagne -réfléchis- au nom de l'égalité et au nom du pragmatisme. Une PMA pratiquée à l'étranger complique considérablement le suivi médical nécessaire de la femme et introduit une dimension financière lourde qui, dans les circonstances actuelles, amène certaines d'entre elles à se mettre en danger.

Ensuite, cet engagement n'a pris personne au dépourvu. La société française a déjà pu discuter à trois reprises, lors du vote puis des révisions des lois bioéthique en 1994, 1999 et 2004, de la dimension éthique du recours à la PMA. La question de l'orientation sexuelle de la femme ou sa situation matrimoniale n'est pas une question éthique mais une question d'égalité. D'ailleurs, l'avis du Conseil national consultatif d'éthique, malgré tout saisi, se fait attendre depuis plus de deux ans et demi: presque une manière, pour cette honorable d'institution, de dire qu'il n'y a pas de quoi fouetter un chat. Et puis, l'expérience des pays qui ont ouvert la PMA à toutes les femmes comme la Belgique (en 2007), le Danemark (en 2006), l'Espagne (en 2006), le Royaume-Uni (en 2008) ou les Pays-Bas (en 1994), ne peut qu'attester d'une utilisation sereine et réfléchie de ce droit. Voilà qui invalide les invectives répétées des réactionnaires apeurés et essentiellement apeurant.

Enfin, les citoyennes et les citoyens doivent aujourd'hui se concentrer sur les débats bioéthiques du 21e siècle. On s'approche à grand pas du temps où l'on soignera génétiquement la dégénérescence du cerveau ou du système nerveux. Qui s'en plaindrait? Mais cela revient aussi à poser la perspective de "l'humain augmenté", en repoussant très loin la période de la vieillesse.

Voilà une question bioéthique du début de notre siècle. On en devine les implications complexes. Seul un débat éclairant, et mené à temps, permettra à la science d'opérer les choix les plus judicieux pour améliorer la condition humaine.

Les prémisses de la PMA remontent au 19e siècle et les débats à son sujet, à la deuxième moitié du 20e. Ne continuons pas à faire perdre leur temps aux Français en laissant agiter ce que nous savons tous très bien ne pas être un épouvantail.

(1) Dossier sur l'assistance médicale à la procréation, septembre 2013.

(2) Laurence Rossignol interviewée par Jean-Jacques Bourdin le 7 juillet 2016.

(3) Sondage Odoxa sur "les Européens et l'infertilité" dévoilé par Le Figaro, le 7 juillet 2016.